



Ligue de Défense des Conducteurs 23 avenue Jean Moulin 75014 Paris

Mesdames, Messieurs les conducteurs,

Nombreux sont les habitants de la deuxième circonscription de la Vienne, à l'image de ceux du département tout entier, qui doivent au quotidien utiliser la route pour leurs déplacement. En tant que député de cette circonscription, je souhaite porter leurs préoccupations au Parlement. C'est pourquoi j'ai pris connaissance avec un grand intérêt du document que vous m'avez adressé en tant que candidat à l'élection législative.

La Ligue de Défense des Conducteurs a pour but de réunir le plus grand nombre de conducteurs responsables et d'obtenir une politique efficace pour sauver des vies sur la route, qui se fasse avec les conducteurs et non plus contre eux.

Le sens de ma candidature est d'être un député constructif, ancré sur le territoire, libre de voter les réformes conformes à mes valeurs, celles de la droite et du centre et de refuser celles qui ne me sembleraient ni utiles à la France, ni utiles aux citoyens que je dont je serai le relais au Parlement.

Candidat porteur du projet « Majorité pour la France », je pense que nous devons rompre avec le sentiment d'abandon du monde rural, en particulier par la qualité de l'aménagement du territoire, et donc par la qualité du réseau routier. Candidat conscient que la France, pour renouer avec la réussite, a besoin d'acteurs économiques et de citoyens libérés des contraintes excessives, je m'interdirai de voter des lois qui ajoutent aux lois. C'est en ce sens que je réponds à votre interpellation.

Ainsi que vous le rappelez sur votre site, la France a, dans le passé, réussi à réduire considérablement nombre d'accidents et à faire passer le nombre de tués sur les routes de 14 000 en 1973 à 5 000 en 2003 grâce aux campagnes de sensibilisation, à la répression ciblée, à la lutte contre l'alcoolisme au volant, à la sécurité améliorée dans les véhicules, et à la modernisation du réseau routier.

Mais nous observons un ralentissement dans cette baisse, malgré un durcissement récent de la répression sur les routes. A mon sens, l'automobiliste est un usager des infrastructures routières, il n'a pas vocation à les financer via les radars. Je souhaite en tant que député mettre l'accent sur certains points pour améliorer encore la sécurité sur nos routes, avec un fil conducteur : les usagers sont capables de se montrer responsables si on les responsabilise.

La prévention routière ne doit pas se faire contre les usagers de la route, mais avec eux. Cela passe par la formation, les campagnes de prévention, l'association des usagers aux choix d'aménagements routiers, la confiance faite à l'intelligence des conducteurs.

Ainsi, les limitations de vitesse sont indispensables, mais elles doivent être définies de manière intelligente, en fonction de la spécificité des routes auxquelles elles s'appliquent. Cette détermination doit se faire avec la coopération des acteurs de terrain.

Ainsi, les contrôles de vitesse par radars sont utiles, voire indispensables, mais doivent être réalisés de manière intelligente, en choisissant les zones accidentogènes. Les contrôles d'alcoolémie doivent être renforcés et doublés de contrôles d'imprégnation par les stupéfiants, cause de plus en plus fréquente d'accidents routiers.

Enfin, et surtout à mon sens, la qualité du réseau routier est un facteur clé pour le succès de la politique de sécurité routière. A ce titre, en tant que député, je défendrai pour notre département un programme de chantiers routiers d'envergure en faisant de la mise à 2 fois 2 voies des RN 147 / RN 149 et des aménagements sur la RN 10 une priorité et un combat pour les habitants.

Espérant, Mesdames, Messieurs les conducteurs, que ces quelques éléments de réponse vous permettront de mieux comprendre ma position sur la sécurité routière et le quotidien du conducteur, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

honten

Bien cordialement,